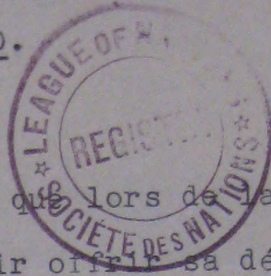


COMPTRE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE SECRETE TENUE  
PAR LE CONSEIL DE LA SOCIETE DES NATIONS LE VENDREDI

20 MAI 1932 à 18 h.30.



Le SECRETAIRE GENERAL rappelle que lors de la session de janvier du Conseil, il a cru devoir offrir sa démission. Les membres du Conseil ont très aimablement insisté pour que sir Eric envisage la possibilité de retirer cette offre. Sir Eric a été très touché du désir ainsi exprimé par le Conseil mais n'a pu y déférer.

Au mois de janvier, le Secrétaire général avait déclaré au Conseil qu'il n'était pas nécessaire pour celui-ci de prendre une décision officielle quant à <sup>son</sup> offre de démission formulée par sir Eric. <sup>Il</sup> Celui-ci demandait seulement que le Conseil l'autorisât à communiquer sa lettre de démission aux membres de la Société des Nations pour que ceux-ci connaissent les raisons qui motivent cette démission.

Depuis lors, sir Eric a de nouveau examiné le désir exprimé en janvier par le Conseil: à son très vif regret, il est obligé de maintenir son offre de démission qu'il demande au Conseil de bien vouloir maintenant accepter officiellement. Il rappelle qu'il a proposé, sous réserve naturellement de l'assentiment du Conseil et de l'Assemblée, de rester en fonctions jusqu'à la fin de la Conférence du désarmement et en tout cas de ne pas quitter Genève avant les premiers mois de l'année 1933. Sir Eric fait observer que la fin de la Conférence du désarmement qui, il l'espère, sera couronnée de succès, marquera la fin d'une période de la vie de la Société des Nations et qu'il sera temps alors, pour le premier Secrétaire général, de se retirer. Ce n'est pas sans regret qu'il abandonnera ses fonctions, mais des raisons personnelles impérieuses le forcent à le faire et il demande au Conseil d'accepter officiellement sa démission.

M. NAGAOKA déclare que, dès que le représentant du Japon au Conseil a eu connaissance de l'offre de démission présentée par Sir Eric, il a immédiatement télégraphié à Tokio. M. Yoshizawa l'a chargé d'exprimer à Sir Eric les vifs regrets qu'inspire au gouvernement japonais cette décision, car tous reconnaissent que le développement de la Société des Nations est dû en grande partie à l'activité du Secrétaire général. Le représentant du Japon regrette que celui-ci décide d'abandonner ses fonctions à un moment si grave de la vie internationale et M. Yoshizawa serait très heureux que Sir Eric veuille bien examiner à nouveau sa décision.

M. SCIALOJA n'était pas présent au Conseil lorsque sir Eric a annoncé sa décision. Lorsqu'il en a eu connaissance, il en a été très affecté. En effet, il a toujours pensé que l'une des meilleures dispositions qu'avait pu prendre la commission chargée de constituer la Société des Nations consistait dans le choix de Sir Eric Drummond comme Secrétaire général. C'était un poste très difficile à remplir, étant donné tous les éléments inconnus du problème. Sir Eric a résolu avec une grande habileté toutes les questions qui se sont posées au cours de son administration. M. Scialoja lui exprime sa reconnaissance pour l'oeuvre qu'il a accomplie.

Lorsque la commission de constitution de la Société des Nations a nommé Sir Eric aux fonctions de Secrétaire général, elle avait pensé que ce serait à vie. La décision qu'a prise le Secrétaire général soulève maintenant une grave question, celle de sa succession. Aux termes du deuxième paragraphe de l'article 6 du Pacte, le Secrétaire général doit être nommé par le Conseil avec l'approbation de la majorité de l'Assemblée. Or, l'Assemblée ne tient qu'une session régulière par an et Sir Eric annonce qu'il veut se retirer à la fin de la Conférence du Désarmement. C'est d'ailleurs là une date pleine d'incertitude. M. Scialoja ne voudrait pas que l'on nommât un nouveau Secrétaire général tant que Sir Eric sera en fonction. D'un autre côté, il ne faudrait pas que



l'on tardât trop après son départ à nommer son successeur. Il y aurait donc lieu, semble-t-il, d'envisager une convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée. Mais cette convocation lui paraît une trop grosse affaire. M. Scialoja ne propose pas de solution, mais soumet ses doutes au Conseil.

M. de MADARIAGA connaît Sir Eric Drummond sous un angle différent de celui sous lequel le connaissent les autres membres du Conseil, puisqu'il est le seul qui ait servi sous ses ordres. Il lui est redevable du peu qu'il sait en matière d'affaires internationales. M. de Madariaga ne croit pas devoir rendre plus longuement hommage aux qualités de Sir Eric dont la principale est la modestie.

M. EDEN voudrait appuyer la proposition de M. Nagaoka tendant à faire revenir Sir Eric sur sa décision, mais il sait trop bien que les précédents représentants britanniques au Conseil, plus qualifiés que lui-même, ont en vain essayé. Il se borne donc à regretter, en son nom personnel et au nom du gouvernement britannique, la décision prise par le Secrétaire général dont le nom sera lié indissolublement à l'activité des premières années de la Société des Nations.

Au sujet <sup>de la procédure à suivre pour le</sup> choix du successeur de Sir Eric, M. Eden est trop nouveau venu dans la Société des Nations pour pouvoir exprimer une opinion.

M. PAUL-BONCOUR qui était président du Conseil lorsque le Secrétaire général a offert sa démission, a eu alors l'occasion et le devoir de le prier instamment, au nom du Conseil, de ne pas maintenir sa décision. Il ne reviendra pas aujourd'hui, à titre personnel, sur ce point, puisque les instances du Conseil unanime ont été vaines. Il n'a rien à ajouter si ce n'est l'expression de ses regrets et de ceux du gouvernement français.

Le SECRETAIRE GENERAL se déclare très touché des vœux exprimés par les différents membres du Conseil, notamment des pa-



roles qu'a prononcées M. Scialoja avec lequel il a collaboré avant même que la Société des Nations fût créée.

Il est toutefois un point sur lequel il désire donner quelques précisions. Lorsqu'il a été nommé Secrétaire général, il a demandé quelle serait la durée de ses fonctions. On lui a alors répondu très nettement que ce serait pour une période de cinq à sept ans. C'est dans ces conditions qu'il a accepté. Or, voilà maintenant douze ans qu'il occupe le poste de Secrétaire général. C'est une tâche extrêmement fatigante et, comme il l'a dit précédemment, des raisons personnelles impérieuses l'empêchent de revenir sur une décision qu'il n'a pas prise sans regret ni sans mûre réflexion.

Quant à la question de son successeur, il espérait que la question pourrait être soumise à l'Assemblée de septembre. Personnellement, il ne voit pas de difficulté à ce que son successeur soit nommé six mois avant que lui-même quitte ses fonctions. C'est là une procédure que le Conseil a souvent adoptée pour les titulaires de postes élevés. Elle n'est pas mauvaise, car elle permet au nouveau titulaire du poste de se mettre au courant. En tout cas, il demande au Conseil d'accepter officiellement sa démission. Celui-ci peut le faire, car l'intervention de l'Assemblée n'est prévue que pour la nomination du nouveau Secrétaire général.

Le PRESIDENT demande au Secrétaire général s'il ne serait pas possible de renvoyer cette question à la prochaine session du Conseil. En effet, M. Matos ne voudrait pas être président du Conseil qui acceptera la démission de Sir Eric Drummond.

Le SECRETAIRE GENERAL fait observer que la prochaine session du Conseil aura lieu quelques jours seulement avant l'Assemblée de septembre. Or, le Conseil doit proposer à l'Assemblée le successeur de Sir Eric. Si le Conseil veut renvoyer la question à sa prochaine session, Sir Eric n'y voit pas d'inconvénient, mais alors, il faudrait que, dans l'intervalle, les membres du



Sir Eric voulait bien rester en fonctions jusqu'à la fin de l'Assemblée de 1933. On éviterait ainsi la nécessité de convoquer une session spéciale au cas où la Conférence du Désarmement serait terminée.

Le SECRETAIRE GENERAL fait observer que si la question de sa succession n'est pas tranchée à l'Assemblée de septembre prochain, il serait en tout cas possible de réunir une Assemblée spéciale avant la fin de l'année, car la Conférence du Désarmement ne sera certainement pas terminée.

Le PRESIDENT clot la discussion en constatant que le Conseil est d'accord pour renvoyer à sa prochaine session l'acceptation de la démission de Sir Eric Drummond.

La séance est levée.